

REGLEMENTATION

L'ACTIVITE NORDIQUE PLACEE SOUS LE POUVOIR DE POLICE DU MAIRE
LOI MONTAGNE - CGCT

DE PART LA LOI,
**LE MAIRE DETIENT LE POUVOIR DE POLICE SUR LE
TERRITOIRE DE SA COMMUNE:**
IL DOIT METTRE EN ŒUVRE UN ARSENAL DE MOYENS JURIDIQUES,
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES POUR ASSURER LE MAINTIEN DE LA
TRANQUILITE DE LA SECURITE ET DE LA SALUBRITE PUBLIQUE

L'ORGANISATION ET LA DISTRIBUTION DES SECOURS SUR LA COMMUNE
FONT PARTIE DES OBLIGATIONS DU POUVOIR DE POLICE DU MAIRE
ELLES NE PEUVENT SE DELEGUER

LA SECURITE ET L'ORGANISATION DES SECOURS

SE REFLECHISSENT A L'ECHELON COMMUNAL

OU INTERCOMMUNAL

MAIS TOUJOURS SOUS LA RESPONSABILITE

DU MAIRE

DE PART LA LOI MONTAGNE LA COLLECTIVITE EST CONSIDEREE COMME ORGANISATRICE DE L'ACTIVITE NORDIQUE

LES OBLIGATIONS DU MAIRE SONT AUTOMATIQUEMENT RENFORCEES EN MATIERE DE
INFORMATION, PREVENTION, PROTECTION SECURISATION SECOURS

LE MAIRE DOIT METTRE EN PLACE UN SYSTEME D'INFORMATION DES USAGERS SUR LES
CONDITIONS D'ACCES AU SITE ET DE PRATIQUE DE L'ACTIVITE

LE MAIRE DOIT METTRE EN ŒUVRE TOUTES LES MESURES DE SECURISATION DU SITE, DE
PREVENTION DES RISQUES {PIDA}, DE SURVEILLANCE

LE MAIRE DOIT METTRE EN PLACE UN PLAN PREVISIONNEL DE SECOURS AINSI QU'UN
SERVICE COMMUNAL DE SECOURS POUR METTRE EN ŒUVRE CE PLAN EN LIAISON AVEC
LES SERVICES DEPARTEMENTAUX ET D'ETAT

POUR METTRE EN PLACE LES MOYENS JURIDIQUES ET TECHNIQUES , LE MAIRE PEUT SE
FAIRE ASSISTER D'UNE COMMISSION DE SECURITE ET FAIRE APPEL AU SERVICE DE
PROTECTION CIVILE DU PREFET DU DEPARTEMENT

LE MAIRE AU CŒUR DU SYSTEME DE SECURITE SECOURS DISPOSE D'UN ARSENAL JURIDIQUE ET TECHNIQUE PREVU PAR LA LOI

ARSENAL JURIDIQUE

L'ARRET MUNICIPAL DE SECURITE SUR LE DOMAINE NORDIQUE

L'ARRETE PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION DE SECURITE DU DOMAINE NORDIQUE

L'ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN RESPONSABLE TECHNIQUE SECURITE DU DOMAINE NORDIQUE

ARSENAL TECHNIQUE

LE PLAN COMMUNAL D'ALERTE ET DE SECOURS
LE PLAN D'INTERVENTION ET DE DECLenchement DES AVALANCHES

ORGANISATION DU SYSTEME COMMUNAL DE SECURITE SECOURS

LE MAIRE RESPONSABLE JURIDIQUE

NOMINATION
RESPONSABLE
SECURITE

CREATION
COMMISSION
SECURITE

ARRETE
MUNICIPAL
SECURITE

ELABORE LES PLANS
SUPERVISE LA
PREPARATION
DU SITE
ASSURE L'INFORMATION
DES USAGERS
ANIME LA COMMISSION D
SECURITE
FAIT APPLIQUER L'ARRETE
DE SECURITE

VALIDE LES PLANS DE
SECOURS
PORTE CONSEIL AU
MAIRE ET AU
RESPONSABLE
SECURITE

DEFINIT LE DOMAINE
IDENTIFIE LES
PRATIQUES
PRECISE LES
CONDITIONS
D'OUVERTURE LES
INTERDICTIONS
LE ROLE DE L'EQUIPE
DE SECURITE

SECURITE DES
PRATIQUANTS

L'ORGANISATION DES ACTIVITES
LA PREPARATION DU SITE

UN SERVICE DES PISTES OPERATIONNEL
UNE SURVEILLANCE QUOTIDIENNE
UNE BONNE INFORMATION DES USAGERS

SONT LES GARANTS DE LA SECURITE DES PRATIQUANTS
ET VALORISENT LES SITES NORDIQUES

CONSTRUCTION DE L'ARRETE MUNICIPAL DE SECURITE SUR LE DOMAINE NORDIQUE

REFERENCES LEGALES : CGCT, LOI DE PROTECTION DE LA MONTAGNE, LOI DE MODERNISATION DE LA SECURITE CIVILE

DEFINITION DU DOMAINE NORDIQUE ET ENUMERATION DES ESPACES DE PRATIQUE:
PISTES DE SKI DE FOND, PISTES DE SPORTS DE TRINEAU, PISTES DELUGE, SENTIERS DE MARCHE NORDIQUE, STADE DE BIATHLON, SENTIERS RAQUETTES, ESPACE KITE SURF

POUR CHAQUE ESPACE DE PRATIQUE, DES ARTICLES DEFINISSENT LE NOMBRE DE PISTES OU ITINERAIRES , LEUR DIFFICULTE , LEUR KILOMETRAGE , LEUR SENS , LA SIGNALÉTIQUE RENCONTREE , LEUR POINT DE DEPART ET D'ARRIVEE

DES ARTICLES DEFINISSENT LES ELEMENTS D'INFORMATION DU PUBLIC , LEURS LIEUX D'IMPLANTATION, LEUR INTERPRETATION PAR L'USAGER ET LES CONSIGNES QUI S'Y RAPPORTENT

UN CHAPITRE PRECISE LES INTERDICTIONS
UN ARTICLE PRECISE LES CONDITIONS D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE TOUT OU PARTIE DU DOMAINE

UN CHAPITRE PRECISE LES MISSIONS DU SERVICE DE SECOURS ET L'AUTORITE DE POLICE

CONSTRUCTION DE L'ARRETE MUNICIPAL PORTANT NOMINATION DU RESPONSABLE SECURITE

REFERENCES LEGALES:

LOI MONTAGNE, LOI DE MODERNISATION DE SECURITE CIVILE , CGTC

ARTICLE NOMANT LE RESPONSABLE SECURITE ET SON ADJOINT, AVEC LEURS
QUALIFICATIONS

ARTICLE PRECISANT LES MISSIONS , LES RESPONSABILITES
ET LEUR CHAMP D'APPLICATION



METRE EN PLACE ANIMER ET PARTICIPER AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION
DE SECURITE .

METTRE ENPLACE ET RENDRE OPERATIONNEL LE PLAN DE SECOURS
ASSURER AU QUOTIDIEN LA SECURISATION DU DOMAINE ET
L'INFORMATION DU PUBLIC

DIRIGER ET PARTICIPER A DES OPERATIONS DE SECOURS EN PARFAITE
COORDINATION AVEC LES SERVICES PUBLICS OU PRIVES EN CAS
D'INTERVENTION

LE RESPONSABLE SECURITE AU QUOTIDIEN

PRISE METEO RECUEIL DES INFOS: DAMEURS
EDITION ET DIFFUSION DU B.E , DU B.M., DU B.R.A.

ACCEUIL DES PISTEURS, DISTRIBUTION DES TACHES
ORGANISATION DES PATROUILLES

COLLECTION DES INFORMATIONS PISTEURS DE LA METEO
PREPARATION DU PLAN DE DAMAGE

GESTION DES SECOURS RECUPERATION DES RAPPORTS
VERIFICATION DES MATERIELS
SUIVI DES PROTOCOLES DES MAINS COURANTES

DISTRIBUTION DES TACHES DE DAMAGE

LE RESPONSABLE SECURITE

ETAT D'ESPRIT

ANTICIPE
MAITIEN DES RELATIONS SUIVIES AVEC LE
MAIRE
LES SERVICES PUBLICS DE SECOURS
AFFICHE SA PRESENCE SON AUTORITE

MANAGE SON EQUIPE
MAINTIEN SON NIVEAU OPERATIONNEL
SA COHESION, SON EFICACITE

EST IRREPROCHABLE SUR LES
PROCEDURES, TENUE DES DOCUMENTS,
PROTOCOLES

EST REACTIF EN CAS DE SURVENUE
D'EVENEMENT CALAMITEUX

CONSTRUCTION DE L'ARRETE CREANT COMMISSION DE SECURITE DU DOMAINE NORDIQUE

REFERENCES LEGALES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SECURITE

Sur proposition du maire :
représentant du préfet, services publics de secours et du SAMU, toute personne physique ou morale intéressée au plan de secours

ROLE DE LA COMMISSION DE SECURITE

Elle est consultée pour :

L'élaboration et la validation des plans: alerte et secours, alerte et recherche, PIDA, plan de circulation, plans d'évacuation

Organisation des secours

Conditions d'ouverture des pistes

Mesures à prendre au regard des risques d'avalanche

Implantation du balisage et des protections

Implantation de pistes

D'une manière générale elle a droit de regard, à la demande du maire, sur l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour sécuriser le site et assurer les secours

COMMISSION DE SECURITE

LE 2° OUTIL DU MAIRE POUR
EXERCER SON POUVOIR DE
POLICE

LA JURISPRUDENCE LA REND
PRATIQUEMENT OBLIGATOIRE

SA COMPOSITION EST TRES
IMPORTANTE

SES REUNIONS SUPPOSENT
UNECONVOCATION. UN ORDRE
DU JOUR
UNE FICHE DE PRESENCE,
UN COMPTE-RENDU COMPLET, LA
LISTE DES DESTINATAIRES

COMMISSION DE SECURITE

ORDRE DU JOUR



PROPOSITION

ETAT DES REPONSES AUX
PRECONNISATIONS DE LA
COMMISSION

BILANS: ACCIDENTOLOGIE
STATISTIQUES
ENNEIGEMENT
TRAVAUX ESTIVAUX

ORGANISATION DES SECOURS
POUR LA SAISON,
ORGANIGRAMME, MOYENS,
CHANGEMENTS

NOUVELLES PRATIQUES
MODIFICATION D'ARRET DE SECURITE
EVENNEMENTIELS SECURISATION

OUTILS D'INFORMATION DU PUBLIC
PLANS ET MESURES DE PREVENTION

QUESTIONS DIVERSES

PLAN D'ALERTE ET DE SECOURS

COMPOSITION

INVENTAIRE ET ORGANIGRAMME : DES PERSONNES IMPLIQUEES

SECTORISATION DU SITE ; SUIVANT SON IMPORTANCE

INVENTAIRE ET DPOSITIONNEMENT : DES MOYENS MATERIELS

DISPONIBLES

LOCALISTION : DES POSTES DE SECOURS , DZ, ACCES AMBULANCES

ORGANIGRAMME : DE LA PROCEDURE D'ALERTE

PROCEDURES : D'INTERVENTION ET DE DEMANDES DE RENFORT

PLANS DETAILLES : DU SITE ET CARTOGRPHIE DES ESPACES DE PRATIQUES

AVEC IDENTIFICATION DES POINTS STRATEGIQUES

PERMANENCE

LE DISPOSITIF DU PLAN DE SECOURS RESTE OPERATIONNEL DURANT

TOUTE LA PERIODE D'OUVERTURE DU SITE

HORS DES PERIODES D'OUVERTURE LE RELAIS EST PRIS PAR LES SERVICES DE

L'ETAT ET DU DEPARTEMENT SUIVANT L'ANNEXE MONTAGNE DU PLAN

ORSEC

LE DISPOSITIF PEUT ETRE RENFORCE LORS D'EVENNEMENTS GRAVES OU

D'EVENNEMENTIELS

LE PISTEUR ELEMENT INDISPENSABLE ET POLYVALENT

- DE L'ACCUEIL**

- DE LA SECURISATION DU SITE**

- DE L'EXECUTION DES PLANS
D'INTERVENTION SUR LE DOMAINE
NORDIQUE**

PLAN D'ALERTE ET DE RECHERCHE

LA RECHERCHE EST UNE OPERATION JUDICIAIRE

ELLE DEMANDE UNE PROCEDURE PRECISE ET ANTICIPEE EN COMMISSION DE SECURITE .
LE COMMANDEMENT EN REVIENT A LA GENDARMERIE

L'ALERTE : UN TEMOIN, UN COMMERCANT, UNE VOITURE SUR UN PARKING DE JOUR, UN
PROCHE
**DOIT ETRE IMMEDIATEMENT REPERCUTE AU 17 , POUR UNE PRE-
ALERTE**

**LE RESPONSABLE SECURITE MET EN ŒUVRE LES PREMIERES
PATROUILLES** AVEC LES MOYENS DISPONIBLES DU SERVICE DES PISTES {
SUIVANT UN PROTOCOLE PREETABLI EN COMMISSION DE SECURITE}
COLLECTE ET TRANSMET LES RENSEIGNEMENTS AU 17: {IDENTITE,
DESCRIPTOIN, IMMAT. VEHICULE.....

LA GENDARMERIE MET EN PLACE UN PC , ASSURE L'INFORMATION
DES AUTORITES: {MAIRE, PREFET, PROCUREUR...} ET ORGANISE LES
RECHERCHES:

LE SERVICE DES PISTES MET A DISPOSITION SES MOYENS ET
TRAVAILLE SOUS LES ORDRES DU COS GENDARMERIE



LA RCERCHE
UNE SYNERGIE DE MOYENS PUBLICS ET PRIVES COORDONNES PAR LA
GENDARMERIE
LES PISTEURS SONT CONCERNES AU PREMIER PLAN



REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES ENGINES MOTORISES SUR LE DOMAINE NORDIQUE

L'ARRETE MUNICIPAL DE SECURITE ET LE PLAN D'ALERTE ET DE SECOURS PREVOIENT LA CIRCULATION DES ENGINES MOTORISES DU SERVICE DS PISTES SUR LE DOMAINE POUR DES OPERATIONS D'ENTRETIEN, SECOURS ET RECHERCHE

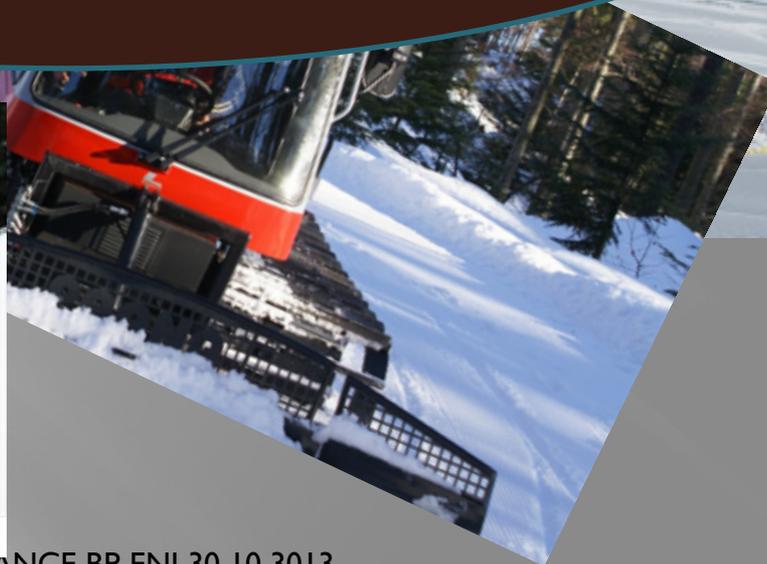
AFIN D'EVITER L'ANARCHIE, DE PRESERVER LA SECURITE DES PRATIQUANTS, DE RESPECTER LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT ET D'ASSURER LA SECURITE DES PERSONNELS; LE MAIRE DOIT ELABORER UN
PLAN DE CIRCULATION

L'EXPLOITANT DOIT ASSURER LA
FORMATION DES PERDONNELS DE CONDUITE :
**HABILITATION A LA CONDUITE MOTONEIGE OU
QUAD**
FORMATION A LA CONDUITE D'ENGINES DE DAMAGE

PLAN DE CIRCULATION
ET
PLAN DE DAMAGE
ORGANISENT LE GRAND BAZARD
POUR LA SECURITE DE TOUS
ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



k0575393 www.fotoresearch.fr



REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES ENGINES MOTORISES SUR LE DOMAINE NORDIQUE PLAN DE CIRCULATION

APRES AVOIR INVENTORIE LES MISSIONS , CARTOGRAPHIE LES PISTES, SENTIERS, ITINERAIRES DEDIES AUX PRATIQUES NORDIQUES; ON IDENTIFIE LES ZONES DANGEREUSES, LES PARCOURS LES PLUS JUDICIEUX POUR L'ACCES AUX INSTALLATIONS, LES RESTRICTIONS DE CIRCULATION { CERTAINS PARCOURS PEUVENT ETRE TEMPORAIREMENT INTERDITS EN FONCTION DE CONDITIONS NIVO METEO OU D'EVENEMENTS PARTICULIERS}. ON OBTIENT ALORS UN SCHEMA DE CIRCULATION ET DES PROCEDURES D'INTERVENTION POUR CHACUNE DES MISSIONS QUI NECESSITE L'UTILISATION D'ENGINES MOTORISES

L'EXPLOITANT DOIT PRESENTER ET COMMENTER LE PLAN DE CIRCULATION AU PERSONNEL TITULAIRE D'HABILITATION, DANS LE CADRE DE
L'AUTORISATION DE CONDUITE DELIVREE PAR
L'EMPLOYEUR

PLANS COMMUNAUX PARTICULIERS

CERTAINS DOMAINES NORDIQUES SONT SITUÉS TOUT OU PARTIE DANS DES ZONES EXPOSÉES À DES RISQUES PARTICULIERS EN FONCTION DU RELIEF, DE LEUR EXPOSITION, DES CONDITIONS MÉTÉO ET NIVEAUX EXTREMES

POUR PERMETTRE AUX MAIRES D'ASSURER L'OUVERTURE AU PUBLIC DANS DES CONDITIONS NORMALES DE SÉCURITÉ: LE PRÉFET DEMANDE LA MISE EN PLACE DE PLANS PERMETTANT DE TRAITER LES RISQUES, D'ANTICIPER PAR DES MESURES APPROPRIÉES PASSIVES OU ACTIVES. C'EST NOTAMMENT LE CAS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES D'AVALANCHE, RISQUE SÈVE DE MOUVEMENT DE TERRAIN, RISQUES D'INONDATION, RISQUES DE TOURMENTE EN ZONE DE PLATEAU.

CES PLANS SONT CONÇUS À PARTIR DE CIRCULAIRES MINISTÉRIELLES ET VALIDÉS PAR LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT

PIDA

PLAN D'INTERVENTION ET DE DECLANCHEMENT DES AVALANCHES

Arrêté municipal définissant où, par qui et comment sont menées les opérations de déclenchement artificiel d'avalanche, Sur le territoire communal (où se situe le point de tir). Il constitue un élément de sécurité du public et des acteurs obligatoire et préalable à toute opération de déclenchement

OU

DOCUMENTS CARTOGRAPHIES AU 1\5000, 1\10000 INDIQUANT LES ZONES A TRAITER, LES ZONES D'INTERDICTION AU PUBLIC DURANT LES OPERATIONS, LES ITINAIRES DE TRANSPORT, LES CHEMINEMENTS D'ACCES LES POINTS DE TIR, LES MOYENS DE DECLANCHEMENT, LA LOCALISATION DU DEPOT .

PAR QUI

RESPONSABLE DES OPERATIONS: {LE MAIRE}

DIRECTEUR DES OPERATIONS: {RESPONSABLE DU SERVICE DES PISTES}

PERSONNEL DE TIR: {PISTEURS ARTIFICIERS TITULAIRES DU CPT OPTION TIR EN MONTAGNE}

COMMENT

POUR CHAQUE POINT D TIR: LE PERSONNEL : POUR LE TIR ,LES VIGIES
LE MATERIEL QUANTIFIE, LA METHODE UTILISEE, LES BESOINS RADIO ET
L'ORGANIGRAMME DE COMMUNICATION
LES CONSIGNES GENERALES ET PARTICULIERES A CHAQUE POINT DE TIR



PIDA

SAUNAR





Le Désert d'Entremont

Ski de fond, Itinéraires raquettes



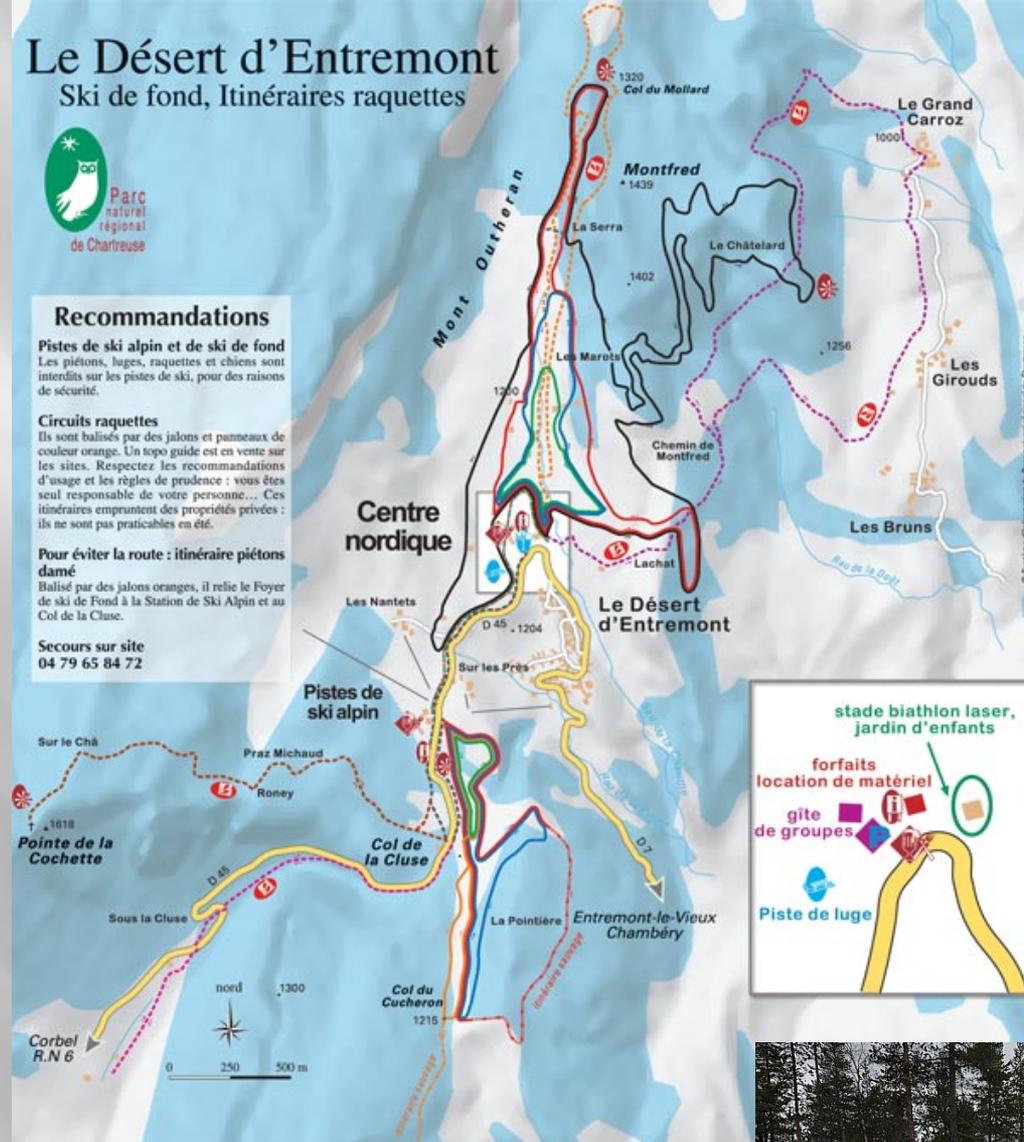
Recommandations

Pistes de ski alpin et de ski de fond
Les piétons, luges, raquettes et chiens sont interdits sur les pistes de ski, pour des raisons de sécurité.

Circuits raquettes
Ils sont balisés par des jalons et panneaux de couleur orange. Un topo guide est en vente sur les sites. Respectez les recommandations d'usage et les règles de prudence : vous êtes seul responsable de votre personne... Ces itinéraires empruntent des propriétés privées : ils ne sont pas praticables en été.

Pour éviter la route : itinéraire piétons damé
Balisé par des jalons oranges, il relie le Foyer de ski de Fond à la Station de Ski Alpin et au Col de la Cluse.

Secours sur site
04 79 65 84 72



stade biathlon laser, jardin d'enfants

forfaits location de matériel

gîte de groupes

Piste de luge

L'INFORMATION
UNE OBLIGATION

Plan des pistes

Pistes de ski et itinéraires raquettes

Pistes de ski de fond		Itinéraires sauvages	
Secteur du Mollard		Secteur de la Cluse	
Piste verte 3 km	Piste bleue 2km	Piste orange 3 km	Piste rouge 9 km
Piste rouge 6km	Piste noire 15 km	Itinéraires raquettes	
Liaison Foyer de Fond - Col de la Cluse : 1,5 km		le Mollard Facile 2h15	la Cochette Difficile 2h45
Secteur de la Cluse		Le Grand Carroz Assez difficile 3h30	Corbel Facile 2h30
Piste verte 4,5 km	Piste-bleue 7,5 km	Liaison piétons - raquettes : Foyer de Fond - Col de la	
Piste orange 5km			



L'INFORMATION DU PUBLIC

L'INFORMATION DU PUBLIC EST UNE COMPOSANTE INCONTOURNABLE DES MESURES DE PREVENTION ET DE SECURISATION DES DOMAINES. ELLE DOIT ETRE GERE AU QUOTIDIEN: LA METEO, L'ETAT DE LA NEIGE, LE PLAN DE DAMAGE VARIENT D'UN JOUR A L'AUTRE

DEFINITION

MOYEN DE SENSIBILISATION DES PRATIQUANTS PAR ANTICIPATION ET A DISTANCE DONT LE BUT EST DE RENDRE PLUS SÛR ET DE FACILITER LE DEPLACEMENT SUR LE DOMAINE

COMPOSANTES

PLAN DES PISTES ET ITINERAIRES HORAIRES D'ACCES AUX PISTES CONSIGNES DE PRUDENCE , CAMPAGNES DE SECURITE
SERVICES SPECIFIQUES DU SITE
BULLETIN D'ENNEIGEMENT, BULLETIN DE RISQUE D'AVALANCHE
RAPPEL SUCCIN DE LA SIGNIFICATION DE LA SIGNALISATION RENCONTREE

IMPLANTATION

DEPART DES PISTES SUR TOUTES LES PORTES D'ENTREE
POINTS D'ACCUEIL DU PUBLIC INTERNET



**CE DOCUMENT EST A DISPOSITION DES
MAIRES, RESPONSABLES SECURITE
POUR SENSIBILISER LES ACTEURS DES SITES**